

# Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Madame  
Monsieur le Maire

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup> Madame DUBROMEL Geneviève  
Présidente du CLUB DE L'AGE D'OR  
6 Avenue Aristide Briand 14800 TOUQUES

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir  
un débit temporaire de boissons

de 3<sup>ème</sup> catégorie à <sup>(2)</sup> (Boisé de cidre vendue avec crêpe)  
Place Lemercier (Fête de la Pomme)  
14800 - TOUQUES

du Dimanche 2.10.2022 à 10 heures 00  
au Dimanche 2.10.2022 à 17 heures 30

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20 Septembre 2022

signature

CLUB DE L'AGE D'OR  
6, avenue Aristide-Briand  
14800 TOUQUES  
Tél. : 02 31 88 03 19

## Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

2022-10183

Je soussigné(e) Fabienne Louis, Adjointe au Maire, Maire de TOUQUES.

Vu la demande ci-dessus ;  
Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu <sup>(4)</sup>

### Arrête :

M<sup>me</sup> Geneviève DUBROMEL, Présidente du club de l'Age d'Or, 6 avenue Aristide Briand Touques

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

à <sup>(2)</sup> Place Lemercier

du dimanche 02 octobre 22 à 10 heures 00  
au dimanche 02 octobre 22 à 17 heures 30  
à l'occasion de <sup>(3)</sup> la Fête de la pomme

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police  
des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité,  
fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références  
du certificat de conformité du local utilisé

Fait à TOUQUES



, le 21 septembre 2022.